

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2023

La réunion a débuté à 20h00 à la mairie de Valay.

Toutes les délibérations sont enregistrées dans le registre des délibérations.

<b>Président de séance</b>	<i>Mme Claudie GAUTHIER</i>
<b>Secrétaire de séance</b>	<i>Mme Edwige BILLET</i>
<b>Présents</b>	<i>Mme Claudie GAUTHIER – M. Patrick BILLET - M. Maurice MEULLE – M. Hervé COURTIER – M. Stéphane BOISSON - Mme Corinne LAUVERGEON – Mme Edwige BILLET - Mme Géraldine MULLER - Mme Nathalie DELAITRE – M. Jean-Louis PAILLIER - Mme Anne-Sophie AUBERT –</i>
<b>Absents représentés</b>	<i>M. Jean DUCRET a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie AUBERT - Mme Sophie LELIEVRE a donné pouvoir à M. Maurice MEULLE – M. Sylvain MARTINET a donné pouvoir à Mme Géraldine MULLER</i>

## QUORUM :

- Nombre de délégués convoqués : 14

- Nombre de délégués pour quorum : 11

- Nombre de délégués présents ou représentés : 14

**Le quorum est donc atteint.**

## Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2022.....1
2. Accueil de stagiaires ..... 2
3. Conventions de partenariat avec la bibliothèque de SAUVIGNEY-LES-PESMES..... 2
4. Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales\* .....3
5. Questions et informations diverses..... 4

\* Point rajouté à l'ordre du jour

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en mémoire d'Emmanuel BERILLE, secrétaire de mairie depuis fin 2016, décédé le 9 février 2023.

## 1. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

## 2. Accueil de stagiaires (Délibération n°01/2023)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du Travail ;

Vu le code de l'Éducation, et notamment les articles L. 124-18 et D. 124-6 ;

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29 ;

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Vu les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

Vu le budget de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que des étudiants peuvent être accueillis au sein de l'établissement pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation ;

CONSIDÉRANT que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification mensuelle selon le montant attribué ;

CONSIDÉRANT que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement est :

\* Obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. La gratification est versée mensuellement. La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire,

\* Facultatif, lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois.

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Décide** d'autoriser l'accueil d'étudiants en qualité de stagiaires ;
- **Décide** d'instituer le principe du versement d'une gratification mensuelle et d'appliquer les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à savoir à ce jour 15% du plafond de la sécurité sociale ;
- **Décide** que les modalités de versement de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur évolueront en fonction de la réglementation applicable ;
  - **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les conventions conclues avec les établissements de l'enseignement supérieur.

### 3. Convention de partenariat avec la bibliothèque de SAUVIGNEY-LES-PESMES

(Délibération n°02/2023)

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la convention de partenariat pour la bibliothèque avec la commune de SAUVIGNEY-LES-PESMES a pour objet de définir les modalités de collaboration concernant le prêt de documents.

Madame le Maire donne lecture de la convention de partenariat et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

### 4. Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales (Délibération n°03/2023)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un membre du Conseil Municipal qui sera chargé de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (C.C.L.E.).

Madame le Maire rappelle que cette commission est composée de 3 membres, un conseiller municipal, le délégué de l'Administration et le délégué du Président du Tribunal de Grande Instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **désigne** M. PAILLIER Jean-Louis, conseiller municipal qui accepte cette fonction.

### 5. Questions et informations diverses

- Lors du prochain Conseil Municipal, un poste sera ouvert dans le cadre d'une procédure d'embauche d'un(e) secrétaire de mairie.

- Une architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est venue présenter un nouveau projet d'aménagement du centre de Valay qui a reçu l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce projet prévoit des places de stationnement supplémentaires à proximité des commerces et un aménagement de terrasses dans la zone la plus pentue de la Place Fénélon.
- La date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 est retenue pour le feu d'artifices
- La fin de réfection des trottoirs rue Constantin Provençal et les reprises de voiries (point à temps) auront lieu prochainement et seront effectuées par l'entreprise Velet Terrassements.
- De nouveaux panneaux d'affichage vont être mis en place en plusieurs points de la commune. Les deux vitrines d'affichage de la mairie seront également remplacées.
- L'anti mousse appliqué en 2022 produit ses effets notamment sur les escaliers de l'église et les piliers de la Cour du Château. Une nouvelle application sera programmée en 2023 par notre agent technique.
- Les jardinières du pont de la mairie seront renouvelées afin d'obtenir une meilleure rétention d'eau et résister davantage à la sécheresse.
- Des échanges ont eu lieu avec la Chambre d'Agriculture, le Président de l'AFR et trois agriculteurs qui demandent à être désignés par le Conseil Municipal pour siéger à l'AFR de Valay. Ces derniers se sont engagés à signer la convention de droit de passage sur les chemins de l'AFR concernés par l'itinéraire de randonnée prévu par la CC Val de Gray et le Département. De ce fait, le Conseil Municipal donne son accord pour désigner les trois agriculteurs qui le souhaitent lors de sa prochaine réunion. Le Conseil Municipal tient à remercier Jean-Marie COURTIER pour sa forte implication dans ce dossier.

La Secrétaire de Séance,  
Edwige BILLET

Le Maire,  
Claudie GAUTHIER

## Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 16/02/2023

N° d'ordre des délibérations prises lors de la séance :

- Délibération n°01-2023 : Accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur
- Délibération n°02-2023 : Convention pour la bibliothèque avec la commune de SAUVIGNEY-LES-PESMES
- Délibération n°03-2023 : Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales

Liste des membres présents au Conseil Municipal :

Nom Prénom	Qualité
Mme GAUTHIER Claudie	Maire
M. BILLET Patrick	1er adjoint
M. MEULLE Maurice	2 <sup>ème</sup> adjoint
M. COURTIER Hervé	3 <sup>ème</sup> adjoint
M. BOISSON Stéphane	4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme LAUVERGEON Corinne	Conseillère municipale
Mme BILLET Edwige	Conseillère municipale
Mme MULLER Géraldine	Conseillère municipal
Mme DELAITRE Nathalie	Conseillère municipale
Mme AUBERT Anne-Sophie	Conseillère municipale
M. PAILLIER Jean-Louis	Conseiller municipal

